

Ensemble portons la liberté de se rassembler, de manifester :

Le 4 Mai nous donnons
RENDEZ-VOUS à 14h
au Tribunal de Rodez

à toutes celles et tous ceux pour qui la démocratie c'est d'abord l'expression des citoyens, le Droit de s'exprimer, de peser sur les décisions, que le prétexte de l'épidémie ne peut réduire au silence et à la soumission.

La manifestation sera déclarée et respectera les règles de sécurité.

A Millau le 12 et le 22 Mai 150 personnes se sont rassemblées (respectant les gestes barrière préconisés dans les super-marchés) afin de défendre la liberté de manifester et de dire la nécessité de se mobiliser. Convergeant sur la dénonciation de la folie de ce modèle de société, mise en évidence, une nouvelle fois. Appelant à un renversement des logiques. Rappelant que notre santé vaut mieux que leurs profits et qu'Après ne doit pas être comme Avant ! Ensemble nous défendons le Droit de porter nos causes, de défendre la liberté de manifester, de se rassembler.

Le Conseil d'État recadre le gouvernement

Cette mobilisation a contribué avec celles qui se sont déroulées ailleurs, avec les recours juridiques engagés, à imposer au gouvernement le respect du Droit de manifester :

« Le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les « mesures barrières » sont respectées(..). Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les risques sanitaires que lorsque les « mesures barrières » ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes. »

Mais la Police s'entête

La police a tergiversé, doublé les amendes...et finalement la justice nous convoque juste avant la limite de forclusion. Les policiers de Millau ont multiplié les fautes techniques, assurés qu'ils sont de remplir une mission, si cet élément est important en Droit de la Liberté, là n'est pas l'essentiel. Le choix de la police vise à interdire toute critique sociale du modèle de domination en criminalisant les militant-e-s qui résistent.

Les Amendés de Millau le 15 Avril 2021

Soutien financier : C.S.I.D.S / 11 rue Alsace Lorraine 12100 Millau
IPNS ne pas jeter sur la voie publique